

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DE BIBLIOTHECAIRES.

LES ECHANGES INTERNATIONAUX DE
PUBLICATIONS ET L'UNESCO



Mémoire présenté par Sh. M U L U M B A Kalonga
Sous la direction de Mr. Henri C O M T E.

1980/39

J U I N 1980
Seizième promotion

T A B L E D E S M A T I E R E S

REMERCIEMENTS.....	I
PREAMBULE.....	p.1
CHAPITRE I / LE PHENOMENE DES ECHANGES INTERNATIONAUX	p. 2
1)Note historique	p. 2
2)Type d'échanges.....	p. 4
3)Organisation et méthode d'échanges.....	p. 5
CHAPITRE II ACCORDS INTERNATIONAUX	p. 7
a)Accords internationaux.....	p. 7
Conventions multilatérales.....	p. 7
Les conventions de Bruxelles.....	p. 8
La convention de l'O.E.C.E.....	p. 9
b) Transport et douane.....	p. 9
CHAPITRE III / APPORT DE L'UNESCO AUX ECHANGES INTERNATIONAUX DE PUBLICATIONS	p. 11
-1'Unesco et les Organismes internationaux.....	p. 12
-Structure administrative de l'Unesco.....	p. 14
-Conventions de l'Unesco.....	p. 15
-Ratification et applications des conventions de l'Unesco	p. 18
- Le P.G.I.....	p.18
- Centres Nationaux d'échanges	p.20
CONCLUSION.....	P.36
BIBLIOGRAPHIE	P.38

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§

REMERCIEMENTS.

Au moment où nous terminons ce travail, il nous est un agréable devoir de remercier tous ceux qui nous ont assisté pendant cette année scolaire.

Nous pensons d'abord aux autorités de l'Ecole: Monsieur Michel MERLAND, Directeur de l'Ecole et Madame Madeleine WAGNER, Directrice des études.

Nos sentiments de gratitude s'adressent à Monsieur Henri COMTE qui nous a proposé le sujet de mémoire et accepté d'en assurer la direction. Il nous a suivi pas à pas dans la réalisation de ce travail.

Nous remercions les enseignants de l'ENSB pour la formation reçue pendant la scolarité.

Madame Mireille MOREAU de l'Unesco (P.G.I.) a mis une documentation riche à notre disposition, aussi lui sommes - nous reconnaissant.

Nous songeons enfin d'une manière particulière à KALUA Mulumba mua MBUY, notre épouse, venue nous rejoindre en France avec nos enfants. Sa présence à nos côtés a été très réconfortante. Aussi, la dactylographie de ce mémoire est - elle l'oeuvre de sa main.

+ Shambuy MULUMBA Kalonga +

+++++

MULUMBA (Kalonga Sh.)

Les Echanges internationaux de publications
et l'Unesco : mémoire/ présenté par Shambuy
Kalonga Mulumba ; sous la dir. de Henri Comte.
- Villeurbanne : Ecole nationale supérieure de
bibliothécaires; 1980.- 38p, 21 cm.

Echanges internationaux de publications, Unesco.

Apport de l'Unesco aux échanges internationaux
de publications.

- P R E A M B U L E -

L'ACTIVITE DE L'UNESCO DANS LE DOMAINE DES ECHANGES INTERNATIONAUX DE PUBLICATIONS, tel était le titre initialement retenu pour notre mémoire de fin d'études à l'Ecole nationale supérieure de Bibliothèques.

Cependant, à la suite d'un voyage d'études que nous avons effectué au siège de l'Unesco à Paris pendant les vacances de Pâques, il nous a paru nécessaire de modifier quelque peu l'intitulé de notre travail car, parler de l'activité de l'Unesco dans le domaine des échanges internationaux de publications suppose que l'Organisation dispose d'un service central chargé de coordonner les échanges internationaux. Or, tout renseignement pris, un tel service n'existe pas au sein de l'Unesco, mais bien une Division de programme général d'information (P.G.I.). Voilà pourquoi nous avons été obligé de changer le fusil d'épaule en retenant pour titre de notre travail : LES ECHANGES INTERNATIONAUX DE PUBLICATIONS ET L'UNESCO, voulant par là mettre en relief "les échanges internationaux" sans pour autant négliger-comme nous le verrons - l'apport combien considérable de cette importante institution internationale dans ce domaine.

Par ailleurs, nous avons divisé notre mémoire en trois chapitres bien distincts. Dans un premier temps, nous parlerons du phénomène des échanges internationaux de publications en disant un mot sur l'histoire, les types d'échanges sans oublier l'organisation et la méthode d'échanges. Dans le deuxième chapitre nous brosserons les différents accords internationaux relatifs aux échanges. Le troisième chapitre de notre travail sera consacré à l'Unesco, en clair, nous essayons de montrer comment l'Unesco a contribué et continue à contribuer à encourager les échanges de publications entre les peuples.

, Nous signalerons aussi les centres nationaux de publications. Enfin, une conclusion générale terminera notre étude.

CHAPITRE I

LE PHENOMENE DES ECHANGES INTERNATIONAUX

1. Note historique

L'activité des échanges internationaux de publications constitue un domaine auquel participent beaucoup d'Etats du monde. Néanmoins, on ne parle pas tellement de cette activité qui pourtant est d'une importance capitale car elle contribue beaucoup à notre avis à la diffusion des connaissances et des idées. Elle comporte des échanges de livres aussi bien que de documentation, et elle vise parallèlement à la libre circulation des oeuvres d'art, du matériel scientifique et des autres objets à caractère éducatif, scientifique ou culturel.

L'histoire des échanges littéraires et scientifiques remonte bien loin dans le passé. En effet, au moyen âge, Saint Benoît avait fait de la lecture et de l'écriture des éléments essentiels de la discipline monastique et les échanges de manuscrits étaient fréquents entre les bibliothèques de monastères. A partir du VIII^{ème} siècle, des livres étaient envoyés d'Irlande à Saint-Gall en Suisse, à Fulda en Allemagne et à Tours en France. Cependant, les échanges ont pris une forme plus systématique surtout dès le XVI^{ème} siècle, en effet la Renaissance conféra une importance accrue aux thèses universitaires et, par conséquent augmenta le volume des échanges dont elles faisaient l'objet. Au XVIII^{ème} siècle, en raison de l'interdépendance croissante des universités, ces échanges prirent encore plus d'ampleur. Au siècle dernier, l'innovation fut encore plus importante avec l'échange de publications officielles. Alexandre VATTEMAR, de nationalité française, avec son Agence centrale Universelle des échanges internationaux qui fonctionna à Paris entre 1840 et 1850, réussit à faciliter les échanges entre les pays européens et les Etats-Unis. En 1867, le Congrès Américain adopta une résolution aux termes de laquelle tous les documents officiels devaient être envoyés en cinquante exemplaires à la Bibliothèque du Congrès en vue d'échanges qui se feraient par le canal de la Smithsonian Institution. Beaucoup d'Etats s'intéressèrent au projet et une certaine uniformisation des méthodes devint alors nécessaire. Elle fut assurée par la Convention de

Bruxelles en 1886 et la Smithsonian Institution servit de modèle aux centres nationaux d'échanges chargés de la diffusion des publications officielles. Malgré les efforts de la Commission internationale de coopération intellectuelle de la Société des Nations, ce système d'échanges n'atteignit malheureusement pas l'universalité. L'insuffisance des services d'échanges de publications fut très ressentie pendant la période d'après-guerre. C'est ainsi que l'Unesco adopta deux conventions en 1958.

La première concerne les échanges internationaux de publications entre Etats et la deuxième a pour objet les publications officielles et les documents gouvernementaux. Signalons que les deux conventions entrèrent en vigueur en 1961. Par ailleurs, nous verrons plus loin un peu en détail ces deux conventions. Faisons remarquer tout de suite que les centres nationaux d'échanges sont les chevilles ouvrières de cette circulation de caractère non commercial. Ils sont parfois des institutions indépendantes; c'est le cas de Bruxelles et de Rome. Ces centres peuvent aussi faire partie de grandes bibliothèques nationales, citons à titre d'exemple Paris, Moscou et Tokyo.

L'échange de publications constitue une des manifestations de l'unité internationale, c'est une transaction bilatérale sans but lucratif. Dans ce genre d'opération, les parties en présence se mettent toutes sur un pied d'égalité. La pratique d'échanger des livres s'explique en partie par le fait que de très nombreux ouvrages sont introuvables dans le commerce. D'autre part, une bibliothèque peut se trouver dans l'impossibilité d'acheter des livres étrangers par manque de devises, c'est le cas pour la plupart des pays en voie de développement. Dans ce cas, l'échange nous semble être un excellent moyen pour faire face à cette situation. Aussi, un chercheur, publiant des travaux souhaite-t-il être lu à travers le monde par les hommes de sa spécialité sans intervention des éditeurs et libraires. L'

L'échange de publications est donc une des manifestations de l'universalité de la culture et de la science. Lui attribuer une signification purement économique serait ^{de} détourner de son objectif primordial. C'est donc une transaction bilatérale où le profit matériel n'intervient pas, il se situe entre la vente et le don.

2. Types d'échanges.

Qui échange quoi ? C'est la question à laquelle nous allons essayer de répondre dans les lignes qui suivent. Avant de procéder aux échanges il est utile de se choisir un partenaire. La plupart de temps, les échanges se font entre les académies, les sociétés savantes, les universités et les bibliothèques. Désirant diffuser les résultats des recherches de leurs membres et convaincues que ces derniers ne peuvent avoir une activité fructueuse que lorsqu'ils sont informés de ce qui est publié par les hommes de science étrangers, les académies assurent la distribution de leurs propres publications. Aussi, chaque académie doit-elle comprendre qu'elle ne pourra jamais se suffire complètement, d'où le principe de l'interdépendance dans le domaine d'échanges. Les échanges entre académies reposent sur le don réciproque des publications qui peuvent être considérées comme de valeur égale. Voici par ailleurs les publications universitaires susceptibles d'être échangées/

- Thèses et mémoires.
- Annuaire, rapports annuels, programmes d'études.
- Bulletins des nouvelles acquisitions, catalogues des manuscrits, des expositions bibliographies.
- Périodiques scientifiques.
- Publications commerciales ou autres, dont plusieurs exemplaires doivent être déposés à la Bibliothèque nationale.
- Microfilms de manuscrits ou de livres anciens précieux .

Depuis la seconde guerre mondiale, la France a créé à la Bibliothèque de la Sorbonne un centre d'échange de mémoires. Les Etats-Unis d'Amérique reproduisent des thèses sur microformats afin de ~~procéder~~ aux échanges. En Allemagne, on publie dans des annuaires les analyses de thèses qui font l'objet d'échange. Ces quelques exemples témoignent de l'intérêt qu'attachent les pays aux échanges de publications. Les instituts de recherche, les bibliothèques et autres corps constitués peuvent publier leurs travaux, cette catégorie de publications ne se trouve pas dans le commerce, elles peuvent constituer également un objet précieux pour l'échange. Citons à titre d'exemple les stations expérimentales, les établissements industriels, les observatoires, les bulletins de recherche etc. Les associations professionnelles, les organisations politiques, syndicales et religieuses peuvent aussi publier des journaux, des brochures qui peuvent servir à titre d'échanges.

Les organismes officiels, les organisations internationales gouvernementales (OIG) ou non gouvernementales (ONG) apportent également leur collaboration dans le domaine des échanges internationaux. A ce niveau, ils ont pour partenaires des organisations nationales. Par ailleurs, il est utile de mentionner certains principes de base qui commandent les échanges internationaux :

-L'échange est une sorte d'entretien scientifique entre partenaires.

-Il ne faut pas échanger de documents sans intérêt ou d'importance secondaire, ceci diminuerait le prestige du donateur.

-Le matériel d'échange doit répondre à un besoin du partenaire, sinon il est sans intérêt.

-Il faut se montrer généreux en ce qui concerne les échanges internationaux. Cependant un certain équilibre est à respecter afin de préserver la distinction entre l'échange impliquant la réciprocité et le simple don.

-Il est souhaitable de chercher les partenaires qui répondent le mieux aux besoins particuliers d'une bibliothèque.

-L'échange pose à chaque partenaire de problèmes distincts qui appellent des solutions particulières.

3. Organisation et méthode d'échanges.

Avoir l'intention d'échanger ses publications est une chose et organiser les échanges en est une autre. Le choix des pays avec lesquels un système d'échange sera institué est influencé par la politique gouvernementale. Ceci est important car entre deux pays dont les relations diplomatiques ne sont pas bonnes, un système d'échange de publications est difficilement envisageable. Un accord préalable entre Etats est donc indispensable avant d'établir un système d'échanges. La meilleure façon et la plus rapide pour établir un équilibre entre partenaires consiste à dénombrer approximativement les volumes ou périodiques reçus et envoyés car à notre avis, lorsque le destinataire reçoit beaucoup plus qu'il ne donne, il se trouve dans une situation de frustration. Cependant, il est acceptable que les pays techniquement avancés puissent donner un peu plus qu'ils ne reçoivent. Les échanges de doubles et de matériel en excédent constituent un mode d'acquisition indispensable pour toutes les bibliothèques qui ont subi des pertes au cours de guerres ou d'incendies et qui veulent combler certaines lacunes dans leurs collections.

Les Etats Unis disposent d'un système de redistribution "American center for war devastated (1948)". La Grande Bretagne a un centre d'échanges internationaux de doubles. Les bibliothèques jeunes peuvent (c'est souvent le cas) manquer certaines acquisitions dans le passé, ce genre d'échange peut largement les dépanner. Les pays en voie de développement peuvent y recourir.

- C H A P I T R E I I -

ACCORDS INTERNATIONAUX.

Ce chapitre sera consacré aux accords internationaux qui régissent les échanges. Etant donné que le phénomène de transport et douane est inhérent aux échanges internationaux, nous avons jugé utile de parler des problèmes à ce niveau.

a) Accords internationaux

Dans ce paragraphe, nous allons passer en revue les différentes formes que peuvent revêtir les accords d'échange. En effet, on peut distinguer :

- les conventions multilatérales entre gouvernements dans lesquelles les Etats signataires établissent des relations d'échange, ceci se fait dans la plupart de temps par le canal de centres d'échange.
- les arrangements bilatéraux, ici les partenaires se mettent d'accord par lettre ou par texte officiel avant de procéder aux opérations d'échange.
- les accords culturels de caractère général, ils peuvent être bilatéraux ou multilatéraux.

* Conventions multilatérales.

D'après le Manuel des échanges internationaux de publications(1) il existe neuf conventions de type multilatéral :

- Les deux conventions de Bruxelles, connues sous l'appellation "Convention A et "Convention B"(1886)
- La Convention de Mexico (1902)
- La Convention de Buenos Aires (1936)
- La Convention de la Ligue arabe (1945)
- La Convention de l'Organisation européenne de coopération économique(OECE, 1949)
- La Convention de Madrid (1953)
- Les deux Conventions de l'Unesco 1958)

Toujours selon la même source, seules peuvent être considérées comme conventions d'échange "strictu sensu" les conventions de Bruxelles, de Mexico, de Buenos Aires et celles de l'Unesco.

(1) Manuel des échanges internationaux de publications 4ème éd. Unesco 1977

Les conventions de la Ligue Arabe et de Madrid sont des accords culturels multilatéraux et peuvent se rattacher aux accords culturels de caractère général. Ce qui différencie cette catégorie d'accords des autres, c'est qu'ils sont le plus souvent bilatéraux ou conclus entre des Etats appartenant à un groupe bien défini, c'est le cas de la Convention de la Ligue Arabe conclue entre les Etats arabes, et de la convention de Madrid conclue entre les pays de langue espagnole. Les Conventions de caractère général sont formulées en termes assez généraux et les parties contractantes se bornent souvent à dire qu'elles faciliteront la diffusion des livres et périodiques dans leurs pays respectifs et donneront leur appui aux échanges. Les accords culturels généraux prévoient très souvent la création des commissions mixtes chargées de leur application. Après ce bref aperçu sur cette catégorie d'accords, voyons un peu de plus près les autres conventions.

1. Les Conventions de Bruxelles.

De quoi est-il question dans les conventions de Bruxelles ? La convention A régit l'échange de publications officielles. Par publications officielles il faut entendre les documents officiels, aussi bien parlementaires qu'administratifs publiés dans le pays signataire et les éditions réalisées sur ordre et aux frais des gouvernements.

La convention B quant à elle, vise l'échange du journal officiel, des annales et documents parlementaires. La convention A prévoit l'institution de bureaux d'échanges entre les Etats contractants, l'impression de listes de publications disponibles à l'échange ; elle prévoit également quelques modalités pratiques d'expédition et de règlement des frais de port.

La Convention stipule que les bureaux d'échange serviront d'intermédiaires entre les corps savants et les sociétés littéraires, scientifiques des Etats contractants pour la réception et l'envoi de leurs publications.

Signalons que les deux conventions n'ont pas eu beaucoup d'adhérents : en effet vingt et un pays seulement ont signé la convention A et dix-sept la convention B. Si les deux conventions n'ont pas connu tellement de succès, cela s'explique peut-être par le fait que la plupart de pays préféraient établir des accords particuliers et d'autre part les conventions ne constituaient pas un instrument universel qui pût répondre aux besoins du moment. Les grands pays comme la R.F.A., la France, le Royaume-Uni et l'U.R.S.S. n'y ont pas adhéré.

Par ailleurs, on ne peut pas condamner les accords multilatéraux en tant que tels. Entre les deux guerres, la Société des Nations a formulé, par le canal de sa commission internationale de coopération intellectuelle des propositions visant à modifier les conventions de Bruxelles.

2. La Convention de l'O.E.C.E. (devenue O.C.D.E; Organisation de coopération et de développement économiques, était un ballon d'envoi d'accord multilatéral à objet limité elle portait uniquement sur les sciences économiques et autres dans la mesure où elles présentent un intérêt direct ou indirect pour l'industrie. Le système n'a pas donné satisfaction aussi fut-il aboli après neuf ans soit en 1959.

Les deux Conventions interaméricaines (1902 et 1936) sont multilatérales, mais ne visent que certaines régions. Leur but est de favoriser la compréhension mutuelle et une intégration plus étroite entre les pays du continent Américain. Aussi, peut-on remarquer une certaine différence entre les conventions américaines et celles de Bruxelles. En effet, aux termes de la convention de 1902 :

- les gouvernements signataires s'engagent à faire paraître dans leur journal officiel, les listes des publications reçues.
- le matériel à échanger doit être envoyé, non pas à des bureaux d'échange, mais aux missions diplomatiques accréditées des gouvernements signataires.
- la définition des publications officielles est plus large, elle comprend les cartes géographiques, les plans, les ouvrages d'histoire, de statistique et de géographie.

La convention de 1936 prévoit que les bénéficiaires des échanges sont les bibliothèques nationales ou officielles des capitales contractantes, et que ces institutions prennent une part active aux opérations d'échange.

b) Transport et douane.

Les échanges internationaux de publications ont pour objectif de faciliter les relations intellectuelles entre différentes nations. Par ailleurs, si les publications se perdent en cours de route ou si elles sont acheminées à un rythme très lent, il est tout à fait clair que le but est loin d'être atteint.

Il est donc souhaitable que le matériel échangé soit facilement expédié et reçu à temps sans trop de formalités. Or, les deux guerres mondiales et leurs conséquences économiques portèrent préjudice aux échanges internationaux et les événements renforcèrent les tendances protectionnistes de chaque pays. Après la seconde guerre mondiale, la création de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) remit à l'ordre du jour l'importance des droits de douane comme instrument de politique commerciale. L'accord préconisait en effet les négociations et les concessions tarifaires afin de promouvoir une économie mondiale aussi exempte que possible d'obstacles au commerce international. L'idée fondamentale était de donner un caractère multilatéral aux concessions des parties contractantes au GATT et d'imposer l'acceptation des négociations tarifaires comme condition essentielle de participation à l'Accord. Le GATT a aussi incité les pays membres à engager de nouvelles négociations tarifaires, lesquelles ont finalement abouti aux "négociations Kennedy" qui représentent le plus grand effort en vue de la réduction des droits de douane. Toute cette évolution a été facilitée par la décision de nombreux pays d'adopter une nomenclature douanière commune. Dans ce même ordre d'idées, la Nomenclature douanière de Bruxelles (NDB) avait pour objet de créer une communauté européenne appliquant une nomenclature douanière uniforme. Pendant qu'elle était encore en préparation, il fut décidé d'en recommander l'application au monde entier. L'invitation fut acceptée par un grand nombre de pays.

Parmi les mesures de protection, il y a aussi les taxes à l'importation, les formalités consulaires, les déclarations, les certificats etc. Comme nous le disions plus haut, toutes ces difficultés n'étaient pas de nature à favoriser la libre circulation des échanges. Dans ce domaine (nous anticipons un peu) l'Unesco a le plus largement contribué à l'activité des échanges internationaux de publications. En effet la Conférence Générale à sa deuxième session avait chargé un comité d'experts de lui présenter des recommandations susceptibles d'améliorer les échanges internationaux de publications. L'Unesco est également intervenue auprès de l'Union postale universelle (UPU) pour obtenir une certaine réduction sur les objets à caractère éducatif et scientifique. Nous reviendrons un peu plus longuement sur ce point dans le troisième chapitre consacré à l'apport de l'Unesco dans le domaine des échanges internationaux de publications.

- C H A P I T R E III -

APPORT DE L'UNESCO AUX ECHANGES INTERNATIONAUX DE PUBLICATIONS

Comme nous le disions au début de ce travail, les échanges de publications ont bien une longue histoire. Dans ce chapitre, notre objectif est d'étudier le rôle de l'Unesco dans le domaine des échanges internationaux et cela à partir de la seconde guerre mondiale, date de la création de l'Unesco. Depuis 1945, le volume de l'activité scientifique double tous les dix ans. Au début du siècle dernier il existait environ une centaine de revues scientifiques en 1850, il y en avait 1000 en 1900, on en notait 10.000 et en 1960, 100.000(1). Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Le taux de foisonnement est donc évident. Si les différentes publications ne reçoivent pas une plus large audience, il peut arriver que les programmes fassent double emploi et les hommes de science, dans le sens le plus large du terme, auront de plus en plus mal à se tenir informés des nouveautés dans le secteur de leur domaine respectif. Une certaine coopération s'avère par conséquent indispensable. Avant l'Unesco, l'entre-deux guerres se caractérise par la création de l'Institut international de coopération intellectuelle (1924 I.I.C.I.): L'I.I.C.I. était créée avec l'aide de la SDN. Ses buts étaient encouragés par des personnalités importantes, les universités, académies et autres sociétés savantes. Contrairement à l'I.I.C.I. qui s'appuyait surtout sur des personnes privées, l'Unesco tout en recueillant cet héritage, prend la forme d'une association d'Etats. Ce point est capital car, il dénote la vocation internationale de l'Unesco.

Depuis 1945 donc, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a entrepris d'aider les bibliothèques de différents pays. Son action consistait à mettre en rapport les pays en diffusant des renseignements sur les publications qu'il était alors impossible d'obtenir dans le commerce, rôle de trait d'union donc. D'autre part, le but de l'Organisation n'était pas de créer une organisation mondiale dont la charge était de centraliser les échanges, mais plutôt d'assurer pour un temps limité des services à caractère centralisé.

(1) SULWYN (Lewis) - Les principes de la coopération culturelle.

C'est ainsi qu'à partir de Janvier 1955, l'Unesco a dû transférer les attributions qui étaient les siennes aux centres d'échange existant dans divers pays.

Jouant toujours le rôle de médiateur entre les peuples, l'Unesco publie depuis 1947 Le Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques. Celui-ci constitue un organe principal de l'information internationale sur les bibliothèques. Le Bulletin comprend plusieurs sections : Echanges Publications demandées- Distributions gratuites - Nouvelles et informations Publications récentes etc.... Toutes ces rubriques sont susceptibles de rendre d'énormes services aux échanges, on peut donc les consulter et s'informer ainsi sur le domaine. Aussi chaque numéro du bulletin donne-t-il à la fin et à l'intérieur de la couverture la liste des centres nationaux d'échange ainsi que leur adresse. Les organismes que la chaise intéresse peuvent ainsi y recourir. L'Unesco publie également un bimestriel "Bibliographie documentation terminologie" Il donne également des renseignements utiles sur la politique des échanges internationaux de publication, 1964. La 3ème édition du Manuel des échanges internationaux de publications, (1964) a publié un inventaire important des moyens d'échange existant dans divers pays. Ce livre facilite la coordination internationale des échanges sur laquelle portent les deux conventions de Paris que nous allons traiter dans ce chapitre. L'organisation publie aussi un répertoire à caractère mondial The World of learning. Celui-ci signale les bibliothèques et institutions savantes offrant les publications sur base de réciprocité. De telles publications sont marquées d'un astérisque. Les centres nationaux ou les organismes d'échanges compétents renseignent sur les institutions de leurs pays qui procèdent aux échanges.

L'UNESCO ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a pour objectif "la coopération intellectuelle au niveau internationale. Cette coopération se manifeste par l'établissement d'un immense réseau de spécialistes dans plusieurs domaines. L'Unesco s'appuie également sur quelques organisations internationales non gouvernementales pour réaliser son programme.

Parmi celle-ci, on peut mentionner la FIAB (IFLA) (1) : Fédération internationale des associations de bibliothécaires dont le rôle est d'enquêter et de formuler des propositions sur les relations internationales et de formuler des propositions sur les relations internationales entre les bibliothèques associations de bibliothécaires, bibliographes et autres groupes organisés. C'est une Organisation internationale non gouvernementale. Elle est indépendante. Faisons remarquer cependant que la FIAB obtient un soutien financier de la part de l'Unesco. Cette situation la met dans une certaine mesure sous la dépendance de l'Unesco; l'IFLA, s'est illustrée par certains faits remarquables dans le domaine des échanges internationaux de publications. En effet, la Commission des échanges a entrepris des enquêtes sur les frais de transport incombant aux centres nationaux d'échanges. C'est sous la conduite de la Commission des publications officielles que la Bibliothèque d'Etat de Berlin a dressé un catalogue collectif de publications officielles africaines disponibles en Europe. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a également fourni des fonds pour établir un contrat entre elle et l'IFLA, en vue de la rédaction des documents de travail destinés à la Conférence européenne sur l'échange international de publications (2). Si nous nous sommes attardé un peu plus longuement sur l'IFLA, c'est parce que l'organisme s'occupe du problème qui touche au domaine qui nous intéresse. Par ailleurs, des réunions, conférences sur l'activité bibliothéconomique en général, les échanges en particulier ont été organisées par l'Unesco ou ont bénéficié de son soutien depuis plusieurs années (3). L'Unesco est intervenue auprès de l'Union postale universelle pour obtenir la franchise postale pour tout le matériel d'échanges, mais hélas sans succès.

Par ailleurs, les conventions postales universelles de 1924 et de 1947 ont accordé à titre facultatif une réduction de 50 % pour certaines catégories de publications. Sur l'intercession de l'Unesco auprès des Etats membres, l'Union postale universelle (UPU) a adopté une proposition prévoyant une réduction facultative de 50 % sur le tarif général des imprimés quel que soit l'expéditeur. Or, cette réduction bien que facultative était consentie jusqu'alors seulement aux journaux et aux périodiques.

(1) IFLA : International federation of librarians association.

(2) La conférence s'est tenue à Vienne du 24 au 29 Avril 1972

(3) ces réunions ont eu lieu dans plusieurs pays. Cuba (1953, 1956)

Yougoslavie (1954) Chili Uruguay, Philippines (1955) Mexique (1960)

Au Congrès de l'U.P.U.(1) à Ottawa, sur la demande de l'Unesco la réduction de 50 % réservée jusque là à une catégorie de publications s'est étendue aux partitions musicales, imprimés et cartes. L'U.P.U. a donc accepté la demande de l'Unesco et cette demande a même abouti à une convention. Le nouveau libellé entré en vigueur au 1er Janvier 1976. Mentionnons d'autres organismes internationaux avec lesquels l'unesco collabore :

- le C.I.M: conseil international de la musique.
- la F.I.D: Fédération internationale de la documentation
- la C.I.A.: Fédération internationale des archives.
- le C.I.S.S: Conseil international des sciences sociales.

Signalons que cette liste n'est pas exhaustive. Tous ces organismes, chacun en ce qui le concerne ont des rapports étroits avec l'Unesco.

Structure Administrative de l'Unesco.

Au point de vue de la structure et de l'organisation, trois organes principaux assurent le fonctionnement de l'Unesco

1. La Conférence générale (C.G.)
2. Le Conseil exécutif (C.E.)
3. Le Secrétariat.

La conférence générale se compose des Etats membres. Elle élit les membres du conseil exécutif. Celui-ci exécute le programme de l'Unesco, gère le budget pour l'exercice à venir. Il lui appartient également de présenter le projet à la C.G. en formulant des recommandations. Le Secrétariat, c'est l'organe d'exécution, il assure le fonctionnement ordinaire de l'Unesco et l'application des décisions de la C.G. et du C.E. Si nous avons passé rapidement sur les deux premiers organes de l'Unesco, nous nous attarderons quelque peu sur le fonctionnement du Secrétariat car il chapeaute un secteur sur lequel porte notre travail à savoir le secteur de l'INFORMATION. En effet, le Secrétariat englobe cinq ~~grands secteurs~~ chacun étant dirigé par un sous-directeur général. Voici par ailleurs ces secteurs:

1. Secteur de l'éducation.
2. Secteur des sciences sociales, sciences humaines et de la culture
3. Secteur de l'information qui comprend les départements de l'information, de la documentation, des bibliothèques, des archives et le département des échanges internationaux.

(1) Le congrès a eu lieu en 1957.

4. Secteur des sciences exactes et naturelles.

5. Secteur de l'administration.

On dit souvent que la Science est une "pensée collective fondée sur une mémoire collective". Or, l'Unité du savoir est à la base de la cohésion des recherches et des réflexions et partant de l'Universalité du progrès. Par ailleurs, l'abondance de la production intellectuelle et la diversité de ses expressions menacent cette unité du savoir, d'où l'impérieuse nécessité de coordonner l'information intellectuelle. L'unesco n'est pas restée indifférente à l'égard de ce phénomène. En effet, elle favorise tant sur les plans national qu'international la collecte, la normalisation et la diffusion de la documentation spécialisée. L'Organisation met aussi à la disposition de ses Etats membres des experts afin de faciliter l'installation ou le développement des services de documentation et la formation des spécialistes nécessaires. Les deux conventions de 1958 appelées communément "conventions de l'Unesco" témoignent du caractère mondial de l'organisation dans le domaine des échanges internationaux de publications, aussi allons-nous examiner de plus près ces conventions dans les lignes qui suivent.

Conventions de l'Unesco.

Après les deux guerres mondiales, les clauses des anciennes conventions ne répondirent plus à la réalité. En effet, l'ancienne définition de publications officielles ne correspondait plus à la situation d'après guerre, aussi était-il nécessaire que l'on confiât aux bureaux d'échange des tâches élargies et la responsabilité des opérations d'échange la modernisation des conditions de transmission, d'expédition et de transport s'avérait indispensable. C'est à l'Unesco que revint l'initiative d'analyser la situation afin de l'améliorer. En fait, à sa huitième session en 1954, la Conférence générale autorisa le Directeur Général à "maintenir les services nécessaires à l'élaboration d'accords internationaux sur les échanges". En 1956, un projet de convention fut élaboré. Deux ans plus tard des experts réunis pendant deux semaines (1) à Bruxelles rédigèrent les deux nouvelles conventions: la Convention I concerne les échanges internationaux de publications et la Convention II les échanges entre Etats de

(1) La réunion s'est tenue du 25 Mai au 7 Juin.

publications officielles et documents gouvernementaux. A sa dixième session en 1958 à Paris, la Conférence Générale de l'Unesco approuva à l'unanimité les deux conventions qui entrèrent toutes deux en applications en 1961. La première Convention a déjà fait l'objet d'une étude(1), aussi ne nous y attarderons pas outre mesure.

Dans le chapitre II de notre mémoire, nous avons distingué deux sortes de conventions : les conventions bilatérales ou conclues entre les Etats appartenant à un groupe bien déterminé et les conventions dont la contribution est de niveau international. Les conventions de Bruxelles multilatérales certes, concernent les publications officielles dans le sens le plus large du terme tandis que les conventions de Paris font apparaître une distinction très nette entre les échanges de publications officielles et les échanges tout court, autrement dit la distinction porte sur les publications gouvernementales et les publications non gouvernementales. Ainsi que l'on peut le remarquer, la Convention I constitue un phénomène nouveau dans le domaine des échanges internationaux. En effet, exception faite pour la convention interaméricaine dont le caractère est régional, les autres conventions signées jusqu'alors multilatérales certes concernaient les publications officielles dans le sens le plus large de l'expression. Ici, l'Unesco fait apparaître une distinction très nette entre les deux types de conventions. Cette façon de trancher les différents documents à échanger constitue à notre avis le fondement même de toutes les relations d'échanges.

L'on sait par ailleurs que dans beaucoup de pays, l'Etat a un mot à dire sur les sociétés savantes dans d'autres, il les laisse libres. Or, avec les Conventions de Paris, l'Etat est fixé sur son champ d'intervention dans les échanges de publications. Ce point est donc déterminant nous semble-t-il. La convention constitue un instrument de promotion des échanges et non une simple recommandation comme dans le cas des accords culturels à caractère général. Dans de tels accords, les Etats signataires visent à "créer une atmosphère de bonne volonté propice au développement des échanges. On peut bien se rendre compte du caractère superficiel des termes de telles conventions.

(1) COMTE(Henri) . Les Bibliothèques publiques en France, thèse, 1972 p103.

En parcourant la Convention de Bruxelles notamment le point A, dans son article 2, les bureaux d'échanges ~~devaient~~ (c'est nous qui le soulignons) procéder sans aucune restriction à des échanges de documents officiels, parlementaires, administratifs et d'ouvrages par ordre et aux frais des gouvernements". Le verbe " devoir" dénote le caractère coercitif de la Convention. Vouloir donner à tous les pays contractants les droits identiques sans distinguer ceux qui ont plus de documents à échanger des autres, justifie la réticence dont ont fait preuve certains Etats signataires de cette convention. Or , on sait que l'un des principes majeurs de l'échange est la réciprocité. On voit donc très mal comment les "petits pays" pouvaient répondre équitablement à leurs co-signataires mieux nantis qui par définition ont plus à donner qu'à recevoir. C'est peut être à cause de cela que la Convention de Bruxelles n'a pas connu tellement de retentissement. C'est pourquoi beaucoup de grands pays européens n'y ont pas adhéré. Par contre; les accords de Paris n'imposent pas, mais ils suggèrent,.

L'Unesco laisse aussi le soin aux Etats signataires de régler"chaque fois qu'ils le jugeront approprié, des accord bilatéraux....(art3). Contrairement aux conventions antérieures qui se limitaient à un secteur géographique. C'est le cas de Bruxelles de la convention de la Ligue arabe ou de la convention interaméricaine. ici, il est question de conventions entre Etats différents. (Paris I et Paris II (entendez Convention I,II), le service national d'échange occupe une place de choix. il est manifeste que la convention de l'Unesco accorde un rôle important au service local d'échanges. Il est tout à fait indéniable que la Convention de Bruxelles concernant les échanges internationaux de documents officiels et de publications scientifiques et littéraires, a donné naissance aux centres nationaux d'échange en créant la base juridique de leur existence.

En effet, l'article premier stipule "il sera établi dans chacun des Etats contractants un bureau chargé du service des échanges". La convention de Paris est très précise sur les documents à échanger : La présente Convention ne s'applique pas aux documents confidentiels, circulaires et autres pièces qui n'ont pas été rendus publics (art2).

-Ratifications et Applications des Conventions de l'Unesco.

En 1976, trente neuf Etat ont accepté ou ratifié les deux conventions de l'Unesco, quatre ont accepté l'une d'elles seulement. Faisons remarquer que ce sont surtout les pays européens qui ont ratifié ces conventions, peu de pays en voie de développement. L'on peut se demander pourquoi on a constaté un record assez faible de ratification de la part de pays sous équipés aux accords de Paris. Ces pays sont jeunes en tant qu'Etats souverains. La plupart ont accédé à l'indépendance vers les années soixante. Ils ont d'abord beaucoup de problèmes d'ordre économique à résoudre. C'est ce qui explique peut-être un certain manque d'intérêt aux problèmes d'échanges internationaux de publications. Dans le cadre de l'application des conventions de Paris, l'Unesco obligea les Etats contractants de lui présenter chaque année un rapport sur le développement des services d'échange. Peu de pays s'exécutent dans ce domaine. On peut dire que les deux conventions de l'Unesco rendent d'énormes services à tous les pays membres en général et à ceux qui ne sont pas encore dotés d'un service national d'échange efficace. Dans le cadre de son programme, l'Unesco encourage les débats relatifs aux échanges, résoud certains problèmes en prêtant son concours à l'amélioration des services d'échanges dans les différents pays. L'institution donne parfois une assistance directe dans des situations ponctuelles. L'Unesco sur demande de ses Etats membres envoie des consultants auprès de ces pays. Ils ont pour rôle de donner des conseils pour la mise en oeuvre des conventions et d'aider à l'organisation des centres nationaux d'échanges. Au siège de l'organisation, existe un service dont la tâche est de renseigner sur les pratiques et les méthodes d'échanges, c'est la division du programme général d'information (PGI). Comme son nom l'indique, le PGI est un service général alors que les échanges internationaux de publications constituent à eux seuls quant à nous un service spécialisé. A ce titre, ils pourraient être traités à part.

LE P.G.I.

Au moment où nous nous mettons à conclure notre travail nous recevons de l'Unesco un extrait du Projet de Programme et Budget pour l'exercice 1981 - 1983. On nous faisait parvenir par la même occasion les titres des sections constitutives du P.G.I. Etant donné qu'il s'agit d'un projet de programme qui sera vraisemblablement approuvé en Octobre

prochain par la Conférence générale de l'Unesco, il nous semble sage d'attendre l'approbation du projet avant de tabler là dessus pour faire quelques remarques. En tout état de cause le projet ~~matériel~~ ^{vedette} cinq thèmes principaux (1) à soumettre à l'appréciation de la Conférence générale à ~~savoir~~ :

1. Promotion de la formulation de politiques et de plans concernant l'information aux niveaux national, régional et international
2. Promotion et diffusion de méthodes, de règles et de normes pour le traitement de l'information.
3. Contribution au développement des infrastructures de l'information.
4. Développement des systèmes spécialisés dans les domaines de l'éducation, de la culture et de communication des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales.
5. Promotion de la formation théorique et pratique des professionnels et des utilisateurs de l'information.

Par ailleurs, le PGI se subdivise en six sections distinctes

1. Promotion des politiques nationales d'information
2. Promotion du programme et service documentaires.
3. Promotion des méthodes, règles et normes.
4. Développement des infrastructures de l'information.
5. Formation des professionnels et utilisateurs de l'information.
6. Section opérationnelle.

Les six sections utilisent 45 personnes au total. Nous aurions voulu savoir comment sont répartis les quarante cinq agents au sein du P.G.I. mais à l'impossible nul n'est tenu car, le temps matériel faisait réellement défaut, nous nous sommes contenté de quelques informations que nous avons envoyées Mme MIREILLE Moreau du P.G.I. Un fait cependant saute aux yeux, au sedit nombre de sections ne figure pas une qui soit affectée aux échanges internationaux de publications, c'est sans doute peut-être à cause du caractère général du P.G.I.. Nous aurions souhaité également donner l'organigramme de l'Unesco pour essayer de situer le P.G.I. encore une fois nous nous sommes trouvé devant un projet d'organigramme du secrétariat pour 1979-1980 et nous ne pouvions pas nous baser dessus.

(1) Projet de programme et de budget pour 1981-1983 p. 292 -302.

CENTRES NATIONAUX D'ECHANGES

Comme nous les indiquons plus haut, l'unesco ne cesse d'encourager la politique d'échanges au niveau national.

Beaucoup de centres se sont étoffés grâce à l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la Science et la Culture. Nous donnons ci-après un tableau des pays censés avoir un centre d'échange à responsabilités nationales ou internationales avant d'en faire un bref commentaire.

Abréviations

1. Académ. : Académique
2. B.N. : Bibliothèque Nationale
3. B. U : Bibliothèque Universitaire
4. Coord/Coordina : Coordination
5. Doc. : Documentation.
6. Ech. : Echange
7. ~~Etat/Gouv~~ : ~~Gouvernemental~~
8. Ind. : Indirect
9. Intergouv : Intergouvernemental
10. Nat. : National
11. Organ. inter. : Organisation internationale
12. Photogr. : Photographie
13. Publ. : Publication
14. Sce. : Service
15. Sté. : Société
16. : ~~/~~ : pas de

ETATS MEMBRES	CENTRE D'ECHANGE OU EQUIVALENT	ANNEE	MATERIEL ECHANGE	REPERTOIRE PUBLIE	CREDIT ECHANGE	TARIF POSTAL REDUIT ET/OU EXONERATION	OBSERVATIONS
Afghanistan	Kabul University, Exchange department.	1964	Imprimés	-		X X	Echanges directs, pas de coordination au niveau national.
Albanie	Bibliothèque nationale, section des relations avec l'étranger -Académies des sciences -Université d'Etat.	1948	Livres périodiques Publ. Universit.-doubles				Echanges directs, aucune taxe intérieure.
Algérie	Bibliothèque nationale, Service des échanges et de la distribution de publications	1964	.pub; universitaires .officielles .doubles .disques	Répertoire national des archives, bibliothèques et organismes de documentation		X	Echanges directs, fonction de coordination ni de transmission.
Allemagne (RFA)	Deutsche forschungs gemeinschaft, Département des Bibliothèques	1949	publication paraissant en Allemagne	Yahrbuch der Deutschen bibliotheken 2. Handbuch der öffentlichen büchereien 3. Verzeichnis des spezialbibliotheken in der bundesrepublik.	X	X X	Echanges directs - Accordé avec 90 pays.
Allemagne (RDA)	Staats bibliothek preussischer kulturbesitz abteilung Amtsdruckschriften und tausch Dublettentausch.	1958	.publ; officielles	Yahrbuch der deutschen bibliotheken	X	X X	Echanges basés sur les accords de 1958 reçoit gratis les publ. de 70 organ. inter. accords avec 10 pays (1)
Angola	Bibliotheca nacional de Angola, direcção provincial dos serviços educação.	1971					Organisation en cours

ETATS MEMBRES	CENTRE D'ECHANGE OU EQUIVALENT	ANNEE	MATERIEL ECHANGE	REPERTOIRE PUBLIE	CREDIT ECHANGE	TARIF POSTAL REDUIT ET/OU EXONERATION	OBSERVATION
7. Argentine	Bibliotheca nacional, centro nacional del canje internacional	1900	imprimés publ. en série, publ. de organit. professionnelles + universit.	guia de bibliotecas especializadas e centro de documentação da America latina		X	
8. Australie	Commonwealth of Australia, national library of Australia, gift and exchange sub-section, resources organization and development branch. South Australia, state library of south Australia, acquisition Section	1962	ses propres publ. double publ. officielles toutes les publ. (gouvernementales et non gouvern.	directory of public reference and lending librairies in Australia - Directory of special libraries in Australia	X	X X X	pas d'organi coord. pour l'ensemble d'échanges accords avec conseil d'Europe, CEE, OCDE, ONU Echanges directs.
9. Autriche	Oesterreichische nationalbibliothek internationale ausbauschstelle	avant 1914		Handbuch Österreichischer bibliotheken	X	X X	centre depuis 1948, = d'éch direct, = fonc de coordina.
10. Belgique	Service belge des échanges internationaux	1871	imprimés, publ. officielles publ. de la Bibl. royale Doubles	Inventory des centres belges de recherche disposant d'une bibl. ou d'un service de documentation	X	X X	.Centre d'acheminement .conventions de 1886. accords internationaux gouvernementaux
1. Bénin	Bibliothèque Nationale	-	-	-	-	-	création récente
2. Birmanie	pas de centre d'échanges	-	-	-	-	-	-
3. Burundi	Université officielle de Bujumbura, Bibl. service d'échanges		publ. Universitaires Doubles périodiques	-	-	X	Echanges directs.
4. Bolivie	Biblioteca y archivo nacionales servicio de canje internacional	-	-	-	-	-	-

ETATS MEMBRES	CENTRE D'ECHANGE OU EQUIVALENT	ANNEE	MATERIEL ECHANGE	REPERTOIRE PUBLIE	CREDIT ECHANGE	TARIF POSTAL REDUIT ET/OU EXONERATION	OBSERVATION
15. Brésil	Biblioteca nacional, divisao das adquisicoes, secçao de permuta internacional	1890 (B.N.)	publ. de la B.N., officiel- les, publ. de stés savantes Doubles	Bibliotecas especiali- zadas brasileiros guia para intercambio biblio grafico. Guia das bibliotecas brasileiras	-		Organisatio en cours, r = rôle de centre d' échanges
16. Bulgarie	-Narodna biblioteka Kiril/Metodi =B.N. Cyrille et Méthode, départe- ment des acquisitions et des échanges. Bibliothèque de l'Université de Sofia, département des échanges Académie bulgare des sciences, Bibliothèque centrale	1962 1912 1868	publ. Universi- res, académi- ques, stés sa- vantes, organi- sme officiels doubles, disques diapo, cartes gravures, micro films -publ. universi- taires, académi- ques, stés savan- tes. Doubles publ. de l'aca- démie des stés savantes. doubles.	 Spravocnik na bibliote kite v Bulgarie (=Manuel des bibliothèques de Bulgarie	X X	X 	Echanges di- rects, coor- donne les échanges, fon- ctionne sur les conven- tions de l' Unesco. Fonctionne sur les ac- cords de 1958. Echanges directs. Echanges di- rects.
17. Canada	National library of Canada, gift and exchange unit	1950	Bibliographie nat. Autres publ.	-Canadiana (=Bibliogr. national -Canadian library direc- tory -Canadian almanac and directory.	X	X	Echanges di- rects ;
18. Chili	Biblioteca nacional, seccion canje internacional.	1950	Livres+ périodi- ques, publ. offi- cielles doubles			X	Echanges di- rects-Régi- par les acc- ords de Paris.

ETATS MEMBRES	CENTRE D'ECHANGE OU EQUIVALENT	ANNEE	MATERIEL ECHANGE	REPERTOIRE PUBLIE	CREDIT ECHANGE	TARIF POSTAL REDUIT ET/OU EXONERATION	OBSERVATION
19. Chine	National library international exchange service.						N°échange pas les publ Universitaires.
20. Chypre	Aucun centre d'échange La library of the pedagogical academy procède aux échanges	-	documents officiels doubles			X	
21. Colombie	Biblioteca nacional de Colombia seccion de seleccion y adquisiciones, deposito legal y propiedad intelectual	1777	publ. officielles monographies, publ. en série.	Directoris colombiano de bibliotecas y centros de informacion y documentacion	X	X X	Section des éch. depuis 1868.
22. Congo	Bibliothèque de l'Université de Brazzaville.	-	-	-	-	-	publ. Universitaires
23. Corée (Rép.)	Central national library, national publications exchange centre Exchange and gift section, national assembly library	1951	publ. académiques, universitaires, organismes officiels doubles	Statistics on libraries in Korea.		X X X X	Echanges directs.
24. Costa Rica	Oficina de deposito y canje internacional de publicaciones		publ. Officielles	Bibliogr. nat.	X	X	
25. Côte-d'Ivoire	B.N., centre nat. d'échanges	1968	publ. officielles universitaires doubles		X	X	X
26. Cuba	Biblioteca nacional, departamento de canje						Echanges officiels n'en dépendent pas
27. Danemark	Institut danois des échanges (IDE)	1945	publ. officielles thèses, doubles microfilms, périodiques	Impressa publica Regn. Danici. Thèses Bibliographie	X	X X	Centralise les opérations

ETATS MEMBRES	CENTRE D'ECHANGE OU EQUIVALENT	ANNEE	MATERIEL ECHANGE	REPertoire PUBLIE	CREDIT ECHANGE	TARIF POSTAL REDUIT ET/OU EXONERATION	OBSERVATION
28. Rép. Dominicaine	Universidad de Santo Domingo Biblioteca, Servicio de intercambios interna- cionales	1923	publ. officielles universitaires -	-	-	-	-
29. El Salvador	Biblioteca nacional, centre nat. d'échange	1870	publ. officielles	Informations et acti- vités bibliogr.			
30. Equateur	Biblioteca nacional, office d'échan- ges de publ. officielles				X	X X	Centre auto- nome, échange directs accords de Paris.
31. Espagne	Servicio de canje internacional de publicaciones Consejo superior de investigacio- nes científicas (CSIS) departamento de relaciones científicas interna- cionales, sección de intercambio bibliográfico.	1930 1940	livres, pério- diques, publ. officielles. publ. d'Insti- tuts, doubles		 X	 X X	
32. Etats-Unis d'Am.	International exchange service, Smithsonian institution Exchange and gift division, libra- ry of Congress. The united states book exchange	1851 1834 1948	publ. officielles doubles, doc. gouvernemen- taux doubles, publ. en série, mono- graphie, cartes microfilms Revista	es Directory of libra- ries in the United States and Canada American library direc- tory. The American library directory	 X X	 X	Accords de 1886, 1902, 1936, pas d' échange di- rects 14.000 arra- gements int- nationaux. Organisme privé Ech. directs
USA : Porto Rico	Oficina de canje y distribucion de publicaciones, instituto de cultura puertorriquena	1960					

ETATS MEMBRES	CENTRE D'ECHANGE OU EQUIVALENT	ANNEE	MATERIEL ECHANGE	REPERTOIRE PUBLIE	CREDIT ECHANGE	TARIF POSTAL REDUIT ET/OU EXONERATION	OBSERVATION
33. Ethiopie	Addis Ababa University library, gifts and exchange section.		publ.officiel- universitaires	Directory of Ethiopian libraries.	X	X X	coordination n'accepte pas les publ des organisa tions intern tionales
34. Finlande	Bibl. des stés scientifiques	1989	publ. en série périodiques	Suomen titeellisten kirjastojen opas(guide to the research and spe cial libraries of Fin- land	X X	X X X X	Accords de ne s'occupe de presses officielles.
35. France	Sce des échanges internationaux des publ., Secrétariat d'Etat aux universités. Sce des échanges universitaires	1877 1882	publ. de la B.N. doubles thèses périodiques	 Directions de biblioth èques et de la lecture publique, répertoire, des biblioth. et orga- nismes de documentation	X X	X X x	Accords 1886 et 1958. = rôle de coor coordination
36. Ghana.	Ghana library board, research library of african affairs.	1961	publ.académ. officielles stés savantes	Directory of special libraries in Ghana Directory of libraries in Ghana.	X	X	échanges di pas centres d'échanges
37. Grèce	pas de centre d'échanges						
38. Guatemala	Centro nacional de canje						informe sur les échange
39. Haïti	B.N. de Port-au-Prince						rôle d'int médiaire.
40. Honduras	Biblioteca nacional		La Gaceta correo litera rio, Revista de la biblio teca nacional				

ETATS MEMBRES	CENTRE D'ECHANGE OU EQUIVALENT	ANNEE	MATERIEL ECHANGE	REPERTOIRE PUBLIE	CREDIT ECHANGE	TARIF POSTAL REDUIT ET/OU EXONERATION	OBSERVATION
41. Hongrie	B.N. széchenyi, service des échanges internationaux	1952	livres, périodiques, publ. académiques, officielles, doubles	Hungarian library directory	X	X X	Echanges directs et indirects
42. Inde	National library of India, gift and exchange division.	1903	doubles, publ. officielles et scientifiques, microfilm	Directory of Booksellers publishers, libraries and librarians in India Directory of special and research libraries in India.		X X	
43. Indonésie	Bagian khusus, Lembaga perpustakaan, departemen pendidikan dan kebudayaan	1967	publ. sciences sociales	Directory perpustakaan Indonesia Directory perpustakaan khusus.			dépendra de la B.N.
44. Iran	Rétab Khané e Melli/B.N.						Centre d'information
45. Irak	National library The University of Baghdad central library, exchange and gift dept.	1964 1960	livres, doubles, périodiques publ. Universitaires, doubles publ. officielles	bulletin of Iraqi publications	X	X X X	Ech. directs
46. Irlande	pas de centre d'échange	-	-	-	-	-	-
47. Israël	Jewish national and University library		pub. officielles	Directory of special libraries in Israel		X X	
48. Italie	Ufficio degli scambi internazionali, ministero della pubblica istruzione	1889	publ. officielles, scientifiques, périodiques	Annuario delle biblioteche italiane		X	accords de 1886 et 1958
49. Jamaïque	pas de centre d'échanges			Directory of Jamaican libraries	X	X X	Université applique un programme d'échanges

ETATS MEMBRES	CENTRE D'ECHANGE OU EQUIVALENT	ANNEE	MATERIEL ECHANGE	REPERTOIRE PUBLIE	CREDIT ECHANGE	TARIF POSTAL REDUIT ET/OU EXONERATION	OBSERVATION
50. Japon	National diet library, division for interlibrary services	1948	publ. officiel les, académiq. universitaires monographies journaux, car- tes, périodiques microfilms,...	Nihon no Toshokan Directory of special libraries in Japan	X	X X	échanges di- rects, accord intergouv. conventions de Paris.
51. Jordanie	The University of Jordan library	-	-	-	-	-	-
52. Kenya	Kenya national library services	-	-	-	-	-	-
53. Rép. dém. pop. Lao	Direction des biblioth. et musées		publ. officielles	-	-	-	pas de coord
54. Lesotho	-	-	-	-	-	-	-
55. Liban	-	-	-	-	-	-	-
56. Libéria	-	-	-	-	-	-	-
57. Libye	-	-	-	-	-	-	-
58. Luxembourg	B.N. service des échanges	1962	publ. officiel les, doubles	répertoire des biblio thèques scientifiques ou populaires au Gd- Duché de Luxembourg	X	X	Ech. directs accords bi- latéraux
59. Madagascar	B.N. bureau des échanges		livres, doubles périodiques, publ. académi- ques, stés sa- vantes			X	
	B.U., service des échanges			Ny boky no loharanom pandrosoana	X	X x	offre les échanges un coordonne les éch.

ETATS MEMBRES	CENTRE D'ECHANGE OU EQUIVALENT	ANNEE	MATERIEL ECHANGE	REPERTOIRE PUBLIE	CREDIT ECHANGE	TARIF POSTAL REDUIT ET/OU EXONERATION	OBSERVATIONS
60. Malaisie	National library of Malaysia	1971	publ. officiel- les, universita- res, doubles.	Directory of libraries in Malaysia	X	X X	accords bi- latéraux, éch. directs
61. Malawi	pas de centres-d'échanges nationaux		-	-	-	-	Ech. directs
62. Mali	B.N.	1961	publ. en série publ. officielles	-	-	-	pas de coord.
63. Maroc	Bibliothèque générale et archives du Maroc		publ. universit officielles, stés savantes doubles	Répertoire des centres services de doc. et bib liothèque du Royaume du Maroc	x x	X	accords bi- et multilat raux. Pas de coord.
64. Mexique	-	-	-	-	-	-	-
65. Nicaragua	Ministerio de relaciones exteriores (bureau)		publ. officielles	-	-	-	-
66. Nigéria	National library of Nigeria, serials and documents department	1970	Doc. Gouv.	Libraries in Nigeria: a directory	X	X X	accords bi- latéraux, pas de coord.
67. Norvège	Bureau d'échanges internationaux dedoc. et pub., Universitets biblioteke i Oslo		doubles, publ. officielles universitaires cartes, photogr.	Norske vitenskapelige of faglige biblioteker En handbok	X		Ech. directs accords avec USA, accords de Paris
68. Nouvelle Zelande	General assembly library	1934	publ. officielles			X	accords int. gouv.
69. Ouganda	Makerere University library, gifts	1968	publ. univ. stés savantes organisations internationales doubles, disques journaux....	Directory of east of Africa libraries	X		éch. directs pas de coord.
70. Pakistan	International book exchange centre		publ. officiel- les, historiques	Libraries in Pakistan Libraries in Pakistan (Guide)	X		Accords bi- latéraux, pas de coord.

ETATS MEMBRES	CENTRE D'ECHANGE OU EQUIVALENT	ANNEE	MATERIEL ECHANGE	REPERTOIRE PUBLIE	CREDIT ECHANGE	TARIF POSTAL REDUIT ET/OU EXONERATION	OBSERVATION
71. Panama	Biblioteca nacional	1946	publ. officielles	-	-	-	-
72. Paraguay	Seccion de canje internacional de publicaciones, ministerio de relaciones exteriores	1889					Accords de Bruxelles.
73. Pays-Bas	Internationaal ruilbureau/ Bureau d'échange international, Koninklijke Bibliotheek	1928	publ. officielles doubles, revues subventionnées par l'Etat.	Bibliotheek-en documentatiegids voor Nederlandse Antillen	X	X	
74. Perou	Seccion de publicaciones, ministerio de relaciones exteriores (une section d'échanges)		publ. officielles				
75. Philippines	National library of the Philippines public documents, exchange and gifts division.		publ. officielles	Directory of libraries in the Philippines - University libraries in the Philippines.		X X	Ech. direct.
76. Pologne	B.N., service polonais des échanges internationaux.	1921	publ. officielles, cartes, périodiques, publ. scientifiques, reprod.	Informator o Bibliotekach i Ośrodkach informacji naukowej w Polsce		X	Ech. direct. Accords de 1886 et de 1958
77. Portugal	Serviço português de trocas internacionais, Biblioteca nacional de Lisboa	1890	publ. officielles, universitaires, académiques, études savantes, monographies, publ. en série	Lista das bibliotecas portuguesas inventariadas pelo centro de documentação científica	X	X	Accords de Bruxelles.
78. Rép. pop. dém. Corée	Centre d'échange international des publ. de la rép. pop. dém. de Corée Bibliothèque centrale d'Etat de la rép. pop. dém. de Corée	1953	livres périodiques journaux, publ. publ. académique officielles		X	X	Autonome Ech. directs
79. Rép. Unie du Cameroun	Présidence de la rép. Secrétariat général, dépt des archives et de la B.N.	-	-	-	-		pas de centre. d'éch.

ETATS MEMBRES	CENTRE D'ECHANGE OU EQUIVALENT	ANNEE	MATERIEL ECHANGE	REPERTOIRE PUBLIE	CREDIT ECHANGE	TARIF POSTAL REDUIT ET/OU EXONERATION	OBSERVATION
80. Roumanie	Centrul national de schimb, Biblioteca centrala de stata Rép. socialiste Romania Biblioteca Academiei Republicii socialiste Romania, serviciul schimbului de publicatii cu Strai natatea	19ème siècle 1949	livres,doubles albums,micro films,disques publ.en série publ. académiq.	Ghibul bibliotecilor din Romania Listes des institutions roumaines effectuant des éch. internationaux de publications	X X	X X	Conventions de Bruxelles et de Paris Coordination Accords bils teraux Coordonne les échanges Prêts inter- nationaux.
81. Royaume - Uni	British national book centre, br british library lending division (BLLD) Official publications section, acquisition branch department of printed books, reference division, the british library	1948	doubles publ. officie les,académiq. stés savantes doubles.	Checklist of british official serial publ. Libraries, museums and art galleries(year book)	X	X X	Accords de Paris. Ech. direct Conv. Paris et Bruxelles Accords inte gouvernement
82. Rwanda	Bibliothèque de l'Université du Rwanda.	1964	livres,doubles périodiques		X		Ech. direct Pas de publ. officielles.
83. Saint - Siège	Ufficio degli scambi internaziona li, ministero della publica is- truzione.						chaque sect échange ses propres pub.
84. Sénégal	Bibliothèque de l'Université de Dakar	1952	publ.académiq et universit.			X	Ech. direct
85. Sierra Leone	Sierra Leone library board pas de centre d'échanges.	-	-	-	-	-	-
86. Singapour	National library		publ.gouvern. académiques, universitaires stés savantes journaux doubles	Directory of libraries in Singapore		X X	

ETATS MEMBRES	CENTRE D'ECHANGE OU EQUIVALENT	ANNEE	MATERIEL ECHANGE	REPERTOIRE PUBLIE	CREDIT ECHANGE	TARIF POSTAL REDUIT ET/OU EXONERATION	OBSERVATIONS
87. Sri Lanka	Department of national archives National library services board		ses rapports The ceylon national bibliogr. Library news				pas de coord
88. Suède	Kungliga Biblioteket La biblioth. royale joue le rôle du centre national d'échanges	1661	Thèses, doubles publ. officiel- les, stés savan- tes, organisation internationales	Svensk biblioteksma- trikel.		X X	pas de coord
89. Suisse	Office central fédéral des impré- més et du matériel Bibliothèque centrale et univer- sitaire de Lausanne, section des échangés	1889 1991	publ. officielles des stés sa- vantes.	Archive, Bibliotheken and dokumentations stellen der Schweiz	X	X	Accord de Bruxelles
90 Syrie	Service des échanges internat. direction des relations culturel- les, min. de l'éduc. et de l'ensei- gnement (centre d'information sur les échanges)		-	-	-	-	-
91. Tanzanie	National Central library, acquisi- tions department.	1964	publ. académi- ques, stés sa- vantes, organis- mes officiels organisations internationales	Directory of libraries in Tanzania	X		

ETATS MEMBRES	CENTRE D'ECHANGE OU EQUIVALENT	ANNEE	MATERIEL ECHANGE	REPERTOIRE PUBLIE	CREDIT ECHANGE	TARIF POSTAL REDUIT ET/OU EXONERATION	OBSERVATION
92. Tchécoslovaquie	Mezinárodní výměna publikací/ centre d'échanges internat. de publ.	1950	publ.univ. académiques stés savantes organismes of- ficiels, doubles.	Répertoire des réseaux de biblioth. centrales scientifiques, d'Etats, publiques et univ.	X	X X	Echanges directs Accords de 1958
93. Thaïlande	The national library of Thailand		publ. officiel les, doubles	A directory of libraries and library training programmes in Thailand.		X	
94. Trinité-et-Tobago	Central library of Trinidad and Tobago	1948					pas de coord
95. Tunisie	B.N., service des échanges et dons	1967	photocopies, doubles, publ. académiques, universitaires et d'organismes officiels, microfilms, manuscrits	Listes des bibliothè- ques tunisiennes		X X	Echanges di- rects. Pas de coordination
96. Turquie	National exchange centre, Milli kutuphane, milletlerarası mübadele servisi/ B.N., service des échanges internationaux.	1949	publ. officiel les, de la B.N. périodiques	Répertoire des bibliothè- ques de la B.N. de Turquie.		X X	Ech. direct Accords de Bruxelles.
97. URSS	Bibl. d'Etat Lenine de l'URSS, département des acquisitions étran- gères et des échanges interna- tionaux de publications. State library of the Bielorussian soviet socialist Republic.		livres, périodi- ques, pub. en série, microfilms monographies périodiques	Manuel des biblioth. de l'URSS Guide des biblioth. de Biélorussie.	X		Ech. direct Organe consu- matif Accords bilat- éraux.

ETATS MEMBRES	CENTRE D'ECHANGE OU EQUIVALENT	ANNEE	MATERIEL ECHANGE	REPERTOIRE PUBLIE	CREDIT ECHANGE	TARIF POSTAL REDUIT ET/OU EXONERATION	OBSERVATIONS
98. Uruguay	Instituto nacional de libro(INL)	1964	livres, publ. offieielles			X X	éch.directs accords de Bruxelles, Paris, Mexico
99. Venezuela	Biblioteca nacional, seccion de canje y donaciones	1833	livres, publ officieelles			X X	
100. Viet Nam(Rép.soc	National library, exchange dept		publ.officiel- les et univ.	Nguyễn-thi-cut		X	coord. accords inte gouvernemen- taux.
101. Yougoslavie	Sektor za popunjnanje fondova, odsč razmane (dépt. des acqui- sitions, section des échanges		publ.de la B. N.,offielles doubles,micro films,xéroco- pies,publ. aca- démiques univ.	Biblioteka U S R Srbiji		X X	pas de coord
102 Zaïre	B.N. de la rép.du Zaïre		pub.officiel- les,académiques stés savantes doubles				échanges directs
103. Zambie	National archives of Zambia	1947	rapports calendriers bulletins listes de pé- riodiques	Directory of libraries in Zambia.			

Les échanges internationaux de publications présentent beaucoup d'intérêt si beaucoup de pays s'y donnent. Or, sur 145 pays(1) membres de l'Unesco, peu de pays ont un centre d'échanges au niveau national, certaines bibliothèques procèdent elles-mêmes directement aux échanges sans avoir un organe de coordination au niveau national. Aux termes des accords de Paris, les pays membres sont tenus d'envoyer annuellement des données statistiques sur les échanges au siège de l'Unesco, ceci dans le but de rendre compte de la marche des échanges. Or, le Manuel des échanges internationaux de publications (2) rend compte d'un questionnaire envoyé aux pays membres; près d'un 1/4 n'ont pas répondu à ce questionnaire, certains l'ont fait mais d'une façon quelque peu imprécise. Par ailleurs, nous constatons également que beaucoup de pays ne disposent pas de crédits nécessaires pour l'achat de matériel destiné aux échanges, d'autres ne bénéficient même pas du tarif postal réduit pour l'acheminement des échanges. On peut à juste titre dire que dans le domaine des échanges internationaux il reste encore un long chemin à parcourir. Après avoir passé en revue le phénomène des échanges internationaux de publications et la part de l'Unesco dans ce domaine, nous nous proposons maintenant de conclure notre travail.

(1) Situation au mois d'Aôut 1978

(2) Manuel des échanges internationaux de publications, 4ème éd. Unesco, 1977.

== C O N C L U S I O N ==

Nous avons entrepris d'examiner les ECHANGES INTERNATIONAUX DE PUBLICATIONS pour notre travail de fin d'études. Pour ce faire, nous avons essayé de faire voir que le phénomène d'échange était d'abord le résultat d'une volonté spontanée de la part des intéressés. Par la suite, les échanges internationaux de publications ont été organisés sur une base juridique, c'est aux Conventions de Bruxelles que revient ce mérite. Parmi les accords, certains ont un caractère régional ou géographique : la convention de Madrid, la convention de la Ligue arabe, la convention interaméricaine pour ne citer que celles-là. D'autres ont un caractère international : Bruxelles. Si les accords à caractère régional se sont soldés par un échec, c'est à cause de leur caractère restreint. Les conventions de Bruxelles étaient trop rigides pour accueillir l'assentiment de tout le monde. Nous avons constaté pratiquement un échec quant à l'organisation des centres d'échanges à responsabilités nationales. Par ailleurs l'Unesco depuis sa création a contribué à l'organisation des échanges internationaux de publications. L'Organisation a posé beaucoup d'actes concrets, nous avons eu l'occasion d'en parler. Cela ne veut pas dire que tout est fait pour autant, au contraire bien de choses restent à faire.

Si l'Unesco essaie de favoriser le développement des échanges internationaux de publications, il lui manque cependant une certaine centralisation à ce niveau. A notre avis, un organisme à dimensions multinationales comme l'Unesco devrait avoir un service international d'échanges auquel on s'adresserait en cas de nécessité. Or, il fonctionne seulement un service général d'information : le P.G.I., les échanges internationaux constituent un domaine à part. C'est notre point de vue, à ce titre, ils mériteraient d'être traités en conséquence. Son absence au sein de l'Unesco se fait d'ailleurs sentir. Lors de notre voyage d'études au siège de l'Unesco, il n'a pas été aisé aux responsables de nous orienter sur un service susceptible de nous aider dans nos recherches. En effet, on nous a fait passer d'un service à un autre : Alphabétisation, éducation des adultes et développement rural ; enseignement des sciences

Culture et communications, sciences sociales bref, nous avons été conduit partout sauf là où nous devrions aller c.à.d. au P.G.I. Néanmoins nous avons eu finalement l'occasion d'y parvenir. D'autre part si un système de centralisation est envisageable au niveau de l'Unesco, les pays membres ont un rôle capital à jouer non seulement en créant les centres nationaux d'échange mais surtout en aidant ces derniers à accomplir efficacement la tâche qui est la leur. Or, que constate-t-on surtout dans les pays sous équipés ? Un désintéressement quasi total dans ce domaine.

Nous dirons pour terminer que les échanges internationaux de publications constituent un instrument de développement dans tous les domaines de la vie et à ce titre, ils devraient être efficacement organisés. Les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la science et la culture pour favoriser l'essor des échanges internationaux sont dignes de louanges, mais il lui reste encore beaucoup à faire.



